



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 05 décembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 29 novembre 2022

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 53
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Joël MEKHANTAR	JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Laurence GERBET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Jean-Paul DURAND	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Françoise TENENBAUM	BOURGUIGNAT
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Marien LOVICH	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Madame Delphine BLAYA	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Christophe AVENA	Madame Danielle JUBAN	Madame Elizabeth REVEL
		Monsieur Philippe THIRION

Membres absents :

Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur David HAEGY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Céline RENAUD pouvoir à Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
	Madame Caroline JACQUEMARD pouvoir à Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
	Madame Catherine HERVIEU pouvoir à Monsieur Olivier MULLER

OBJET : CULTURE

Direction des Musées - Exposition Les peintures germaniques - Convention de partenariat

La Direction des musées de la Ville de Dijon, le musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon, le musée Unterlinden de Colmar et l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA) envisagent l'organisation conjointe d'une exposition relative aux peintures germaniques (Allemagne et Autriche actuelles, Suisse du nord et Alsace) du Moyen Âge et de la Renaissance dans les collections françaises qui sera présentée, de façon concomitante et complémentaire, dans chaque musée de mai à septembre 2024.

Fort d'un ensemble de peintures suisses et allemandes du XV^e siècle unique en France, qui constitue l'une de ses forces et originalités, le musée des Beaux-Arts de Dijon présentera *la peinture du XV^e siècle* ; le musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon s'intéressera à *la peinture du XVI^e siècle* et le musée Unterlinden de Colmar à *la région spécifique du Rhin supérieur entre 1400 et 1550*.

Ces expositions sont le fruit du programme de recherche « Répertoire des peintures germaniques dans les collections françaises (1300-1550) » lancé en 2019 par l'INHA avec lequel la Ville de Dijon a signé une convention-cadre en 2021. Par un dialogue inédit entre les plus beaux exemplaires conservés, ces expositions ont pour ambition de mettre en lumière la grande richesse des collections françaises, et plus particulièrement dijonnaises, dans ce domaine et d'en permettre une meilleure appréhension et compréhension par les publics les plus larges.

Un catalogue commun, coédité par les éditions de l'INHA, accompagnera ces expositions. Riche-ment illustré, il se composera à la fois d'essais sur l'histoire de l'art de la peinture germanique, d'essais sur les grandes collections françaises et de notices détaillées travaillant l'attribution, l'iconographie et l'historiographie des œuvres exposées, pour la plupart inconnues et inédites.

Dans ce contexte, il vous est proposé de signer une convention de co-organisation formalisant le partenariat qui va unir l'INHA, les Villes de Dijon, de Besançon et la Société Schongauer de Colmar pour l'organisation de leurs expositions.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le projet de convention de co-organisation à conclure entre l'INHA, les Villes de Dijon de Besançon et la Société Schongauer de Colmar et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention définitive ;

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette convention ;

- **de solliciter**, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation de cette exposition.

SCRUTIN	POUR : 58	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN